

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

On les appelle TAFTA, TISA, ACS, TTIP, PTCI et bien d'autres noms encore afin de qualifier les traités de libre-échange entre différents espaces économiques. Ce sujet qu'aborde aujourd'hui notre assemblée inquiète nos concitoyens mais aussi et surtout de nombreux citoyens en Europe qui ont su se mobiliser afin de peser dans les négociations, justifiant ainsi que notre gouvernement ait saisi notre assemblée afin de faire des préconisations en vue d'améliorer le processus de négociations, mais aussi prendre une part au débat en cours.

Pour la CFE-CGC, l'avis examiné aujourd'hui pose parfaitement les enjeux et les points de vue qui existent à ce stade : pour notre confédération, la facilitation des échanges entre les pays membres de l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que le renforcement et la clarification des règles commerciales entre ces deux blocs. Si les gains prévus pour les économies européennes nous apparaissent parfois optimistes, et seront très certainement variables suivant les pays, plusieurs éléments nous laissent penser que le traité pourrait avoir des retombées positives pour la croissance à moyen et long terme de nos économies.

Cependant, cette libéralisation comme le souligne l'avis devra s'accompagner d'un renforcement conséquent des règles commerciales, mais aussi sociales, sociétales et environnementales, afin de garantir une croissance inclusive protectrice des droits des salariés, des citoyens et de l'environnement, et d'éviter notamment tout risque de dumping social ou environnemental.

Pour la CFE-CGC, les partenaires sociaux et les représentants de la société civile doivent être régulièrement informés des avancées des négociations, et consultés sur tous les sujets les impactant, tant au niveau national qu'europpéen, notamment dans le cadre des discussions visant à renforcer la coopération réglementaire entre les États-Unis et l'UE, et pouvant avoir un impact sur les droits des travailleurs.

Nous adhérons, par ailleurs aux préconisations de l'avis visant à la réalisation d'études d'impact afin notamment de préserver les spécificités de notre agriculture, ces appellations d'origines contrôlées et le savoir-faire gastronomique français. Au-delà, il apparaît aussi important pour nos PME-TPE qui pourraient se matérialiser dans le cadre d'un *small business act*.

Enfin, nous demandons l'abandon du principe de règlement des différends via des tribunaux d'arbitrage privés, qui ne garantissent ni la transparence et l'impartialité des décisions, ni la prise en compte de l'intérêt collectif. S'il est légitime que les investisseurs cherchent à avoir des garanties sur les sommes qu'ils investissent à l'étranger, ces garanties ne doivent en aucun cas se faire au détriment du droit des États à réguler, notamment dans l'intérêt des travailleurs, des consommateurs, pour la protection des services publics ou de l'environnement.

La CFE CGC a voté l'avis